

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TIERCE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Convocation du 6 Décembre 2022

Nombre de conseillers :

- En exercice..... 26
- Présents 21
- Votants 24

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 13 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire du mois de Décembre sous la présidence de M. GIRARD Jean-Jacques

Etaient présents : M. GIRARD, Mme CHEVÉ, M. LECAPLAIN, Mme BOLZE, M. FRONTEAU, Mme RENAUDON, M. LOUISET, Mme TELLIER, Mme STEFANI, M. PRADES, Mme MASSÉ, Mme JOSSEAUM-LECORNIER, M. FOLLIOT, Mme BOPP, M. LORIEUX, Mme GUILLOIS, M. PIGOT, Mme GRUMETZ, M. GODEFROY, Mme PUIG et M. MARQUIS

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Mme GUYARD à Mme JOSSEAUME-LECORNIER, M. CADEAU à M. FRONTEAU, M. THALER à Mme RENAUDON.

Etaient excusés : Mme VILLEMANT, M. DUCHESNE

2022-08-05

TARIFS CINEMA THEATRE PAX - 2023

Monsieur Olivier LOUISET, adjoint en charge de la culture, des sports et de la vie associative, propose au Conseil Municipal d'adopter les tarifs de location du Cinéma Théâtre PAX pour l'année 2023, comme suit :

	TARIFS 2022				PROPOSITION TARIFS 2023			
	Association		Entreprise		Association		Entreprise	
	Tiercé	Extérieure	Tiercé	Extérieure	Tiercé	Extérieure	Tiercé	Extérieure
Location avec régie son et lumière (1 jour)	149,07 €	370,62 €	431,88 €	791,28 €	155,03 €	385,44 €	449,16 €	822,93 €
Caution ménage	100 €	100 €	100 €	100 €	104 €	104 €	104 €	104 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Location avec régie son et lumière – 31 décembre	308,34 €	535,00 €	596,26 €	945,45 €	320,67 €	556,40 €	620,11 €	983,27 €
Caution ménage – 31 décembre	150 €	150 €	150 €	150 €	156 €	156 €	156 €	156 €
Arrhes à la réservation	25% du prix de la location				25% du prix de la location			

Après débat, plus personne ne demandant la parole, Monsieur Olivier LOUISET fait passer au vote et après un vote à main levée, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord.

Pour extrait certifié conforme,

A TIERCE, le 13/12/2022
Le Maire,
Jean-Jacques GIRARD

